

Les travers du droit de l'enfant

Une association de spécialistes organise un colloque pour le 30^{ème} anniversaire de la Convention Internationale du Droit de l'Enfant. (1). Quatre d'entre eux sont retenus : Les droits d'être aimé, identifié, soigné et protégé des violences. Le voyageur venu de l'espace s'étonnera que des traits qui appartiennent à l'espèce animale doivent pour la nôtre être validés par le Droit. Qu'arrive-t-il à cette famille-là pour qu'elle veuille ainsi substituer un juge au père ? Un policier aussi, bien sûr, puisque l'enfant pourra réclamer sa protection s'il est frappé.

Une anecdote : Une prof en classe retire son cahier à une élève qui perturbe. Celle-ci branche son portable. « A qui téléphone-tu ? » demande la prof. « A la police puisque vous m'avez pris mon cahier ! ». Cette substitution du droit légal à celui qui est moral est sûrement un symptôme pensera le voyageur, mais lequel ? Un lacanien qui passait par là lui répondit : forclusion du nom-du-père, avec pour résultat la psychose sociale. Un autre tempéra : « Et s'il s'agissait d'une liquidation collective du transfert ? ».

Perplexe, notre voyageur se rendit au colloque des spécialistes, et en repartit, anxieux, avec une molécule.

(1) Association Française de Psychiatrie : Le 14 juin à Paris, 92 bis boulevard du Montparnasse 75014

URL source: <https://ephep.com/fr/content/edito/les-travers-du-droit-de-lenfant?mini=2019-05>